

IMMOBILIER
TERROIR DE FRESNES-LES-MONTAUBAN - PARCELLE ZD 18
RTE – RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ
CONSTRUCTION D'UNE LIAISON SOUTERRAINE
CONVENTION DE SERVITUDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-136

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 16h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 15 novembre 2023.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

La Société RTE Réseau de Transport d'Electricité développe un projet de souterrain de la liaison à 225 kV entre la poste de Gravelle et un futur poste situé à Lambres.

L'établissement et l'exploitation de cet ouvrage concerne la parcelle ZD 18 située sur la commune de Fresnes-Les-Montauban et appartenant au CCAS.

Dans le cadre de l'établissement de ce raccordement électrique, la Société RTE soumet une convention de servitudes au Conseil d'Administration du CCAS.

Cette convention reprend à l'article 1 de la liste des travaux à réaliser et fixe à l'article 3 l'indemnité de compensation.

Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

- **D'accepter les termes de la convention de servitudes d'une liaison souterraine à 225 kV Gavrelle – Lambres sur la parcelle ZD 18 du terroir de Fresnes-Les-Montauban au profit de la Société RTE Réseau de Transport d'Electricité dont le siège social est situé : Immeuble Window – 7C Place du Dôme – Paris La Défense Cedex (92073).**
- **D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer au nom du CCAS la convention de servitudes et tous les actes à intervenir relatifs à cette opération.**

Publié le : 18 Décembre 2023 à 15:51

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : - 6 DEC. 2023
Et publication ou notification du : - 6 DEC. 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

Virginie WIART

